COMPTE RENDU DE REUNION
du 18 Avril 2009

Lieu : Paris	*Objet :* **Comité Directeur**	**Rédacteur :** Elisabeth BOURDREZ

Présents : Franck ALICOT, Bruno BERRY, Benoît BITON, Sylvain BOUJU, Elisabeth BOURDREZ, Jean-Claude DESSENNE, Bernard FAUCON, Thierry FILOUX, Jean-Claude JOSSE, Christian LACOUTURE, Erwan LAMANDE, Stéphane LOPES, Olivia LYS, Guy MILLET, Christophe ROGER, Medhi VIAUD.

Absents excusés : Jean DELEPORTE, Laurent DIBLAN, Henri DUREZ, Samantha PETIT, Alain MAGNIN, président de la Ligue Nord Pas de Calais Picardie, Christian ALQUIER, président de la ligue Méditerranée.

Assistent : Richard CARLON, DTN.
Cécile BALON, assistante administrative.
Jérôme COTTET, représentant l'association de classe Blokart

Début de séance à 9 h 50

Mot d'accueil du Président

Bernard FAUCON accueille et remercie les membres du Comité Directeur et les présidents de ligues présents. Il souhaite la bienvenue aux membres nouvellement élus.

Validation du compte-rendu du Comité Directeur du 31 Janvier 2009.

(voir document figurant dans les pochettes remises aux membres du Comité Directeur)

La secrétaire générale, Elisabeth BOURDREZ précise que ce compte-rendu a fait l'objet d'une remarque faite par Véronique RIBAUD de GINESTE et le soumet à l'approbation du Comité Directeur.

➔ **le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres de l'ancien comité directeur par consensus**

Point sur les affiliations et radiations

- Sensation Glisse

Jérôme COTTET, gérant de cette structure, intervient. Il précise que la structure VENT DE SABLE, implantée à PENTHIEVRE, a été mise en liquidation judiciaire début décembre. Trois professionnels se sont regroupés pour reprendre les activités au sein d'un GIE nommé Pôle Nautique des 2 Mers, regroupant un club de kite surf, un hôtel et Sensation Glisse, la structure qu'il a créée, une école de char à voile à destination du public, des écoles…pour l'instant sur Blokart.

Le dossier étant complet, l'agrément est accordé.

- Centre Nautique La Cormorane

C'est une ancienne structure qui redemande son affiliation.

Le dossier étant complet, l'affiliation est accordée.

- Speed Evasion Adventures

Benoît BITON, créateur de cette structure, intervient pour la présenter. Il possède des chars et un camion et souhaite organiser des roulages à l'usage de tous publics sur la plage mais aussi en in land. Il compte rouler de manière régulière mais pas fixe sur la plage de Saint Hilaire de Riez. Il souhaite jouer le jeu fédéral, c'est pourquoi il a sollicité l'agrément et le label.

Le dossier étant complet, l'agrément est accordé.

Validation des modes de travail et de décision (fonctionnement du CD)

Bernard FAUCON rappelle qu'à l'issue de l'assemblée générale, le nouveau comité directeur a élu un bureau de minimum de 5 personnes afin de pouvoir travailler. Le bureau s'est réuni le 12 Mars, sans Jean DELEPORTE ni Elisabeth BOURDREZ, indisponibles, et a travaillé sur le fonctionnement du comité directeur.

Il rappelle les missions du comité directeur qui sont fixées par le règlement intérieur puis présente les modes de travail et de décision proposés :

Mode de décision

Jusqu'à présent, on n'utilisait que le vote en réunion. Il est proposé d'utiliser désormais le vote électronique, qui a déjà été utilisé avec l'accord des membres du comité directeur. Ce vote sera réservé toutefois à des sujets déjà abordés en réunion. Il sera également utilisé dans les commissions. Ce mode de vote n'empêchera pas le débat mais le délai de réponse sera de 7 jours.

Les résultats des votes électroniques devront être repris dans le compte-rendu du comité directeur suivant.

Le règlement intérieur va devoir être modifié.

L'idée est de privilégier les échanges en comité directeur et d'éviter de passer son temps à voter. Par ailleurs, il y a parfois des décisions urgentes à prendre.

Une fois les décisions votées, elles devront être diffusées aux personnes concernées puis mises en ligne sur le site.

Sont repris ci-après les votes électroniques intervenus depuis le dernier comité directeur :

- validation du texte « recommandations fédérales »
- adoption du coût d'inscription au CQP « recyclage MF » : 100 €
- validation de la prise de licences annuelles direct pour les écoles, et non plus par l'intermédiaire des clubs voisins
- adoption de la modification de 2 règles de course : séparation des trafics et applications des pénalités

Mode de communication

Le mode de communication privilégié est l'e-mail.

Richard CARLON propose de mettre en destinataires les personnes directement concernées par le sujet et en copie les autres. A chacun d'identifier sa position pour savoir s'il est ou non concerné.

Il est également proposé de transmettre l'information aux personnes concernées en les envoyant sur le site, dans une rubrique particulière.

Rôle hors réunion

Il est important que chaque membre du comité directeur soit un représentant de la FFCV et de sa politique quand il est sur le terrain et de se présenter en tant que tel.

Il est également important que chacun soit solidaire des décisions prises démocratiquement et collectivement. Il ne peut y avoir de décisions prises seul. Les décisions sont prises par le Comité Directeur et il faut donc les dépersonnaliser.

Bernard FAUCON rappelle qu'il faut procéder à la désignation de 2 personnes pour compléter le Bureau Directeur, celui élu après l'assemblée générale ne comprenant que 5 personnes.

Il propose de procéder au vote à main levée et personne ne s'y oppose.

Il propose au comité directeur de désigner Samantha PETIT, qui serait en charge de la formation, et Sylvain BOUJU pour la communication.

Samantha PETIT est élue à l'unanimité moins 4 abstentions, Sylvain BOUJU à l'unanimité moins un contre et 4 abstentions.

Désignation des sujets et des responsables de secteurs (fonctionnement du CD)

(voir documents figurant dans les pochettes remises aux membres du Comité Directeur)

Bernard FAUCON présente aux membres du comité directeur le tableau reprenant les différents secteurs d'intervention de la Fédération, les différents sujets et les responsables proposés. Chacun se positionne.

Il est également procédé à la réactualisation des commissions obligatoires, savoir :

- Commission de surveillance des opérations électorales : F. RIBAUD de GINESTE, G. JOSSE, L. MANN
- Commission médicale : J.C DESSENNE, H. CHICK, J. MARIJON, B. SESBOUE, J.Y GROSBETY, J.L. LEMOINE, le DTN. Pour cette commission, Jean-Claude DESSENNE voudrait un médecin référent en Bretagne. Erwan LAMANDE propose de s'en charger.
- Commission disciplinaire : J.Y GAUTIER, G. MILLET, J.L MASURE, B. LEBEC, J.C BRIFFAUT

- Commission disciplinaire d'appel : C. ROGER, R. HINGANT, A.M QUETU, F. RIBAUD de GINESTE, Ph. LEFEVRE
- Commission dopage : B. SESBOUE, J.Y GAUTIER, L. GUERIN, T. PICQUE, J.L LEMOINE
- Commission d'appel dopage : F. BOUGON, H. CHICK, E. BOURDREZ, Ph. LEROY, J.L GROSBETY
- Commission d'arbitrage : E. LAMANDE, S. LEBAILLIF, H. DUREZ

Point sur la convention d'objectifs 2009-2012

Richard CARLON fait le point sur la convention d'objectifs 2009-2012. Il précise que le projet sera soumis au Ministère le 6 Mai.

Quelques modifications ont été apportées :

- dans le budget
- l'ajout de 2 objectifs : l'autonomie financière et un programme « handi »
- dans le classement des priorités
- un plan national d'équipement (structures handi, siège social)
- la demande d'un CTN (trois personnes ont été contactées)

Validation des décisions « labels » / Commission nationale de labellisation

Richard CARLON présente le bilan de la commission de labellisation qui s'est réunie la veille de ce comité directeur :

- demandes stables : 60 au lieu de 70 espérées
- 7 clubs ne renouvellent pas leur demande, pour 7 nouvelles demandes
- il y a un manque de rigueur dans l'application des exigences (pour le retour des livrets notamment)
- les labels sont accordés avec souplesse
- concernant la grille d'autoévaluation : il n'y a pas de problèmes dans l'ensemble mais quelques points faibles : vestiaires séparés filles/garçons, affichage et réglementation obligatoire, affichage fédéral lié au label.

Les principales évolutions proposées sont les suivantes :

- une structure doit avoir un an d'existence pour demander le label
- l'étude des bilans aura lieu en février/mars
- Il y aura une possibilité d'étude des dossiers en cours d'année
- les écoles doivent prendre leurs 6 licences obligatoires
- les livrets doivent être restitués

Il est proposé de mettre en place une campagne d'affiches éco responsable et une campagne de promotion (presse, mairies, DRDJS), les listes des noms à remonter vont être normalisées

Elisabeth BOURDREZ propose que la commission de labellisation étudie les demandes de label faites en cours d'année et que la validation puisse être faite au comité directeur suivant, comme pour les affiliations, agréments et radiations.

Résultats 2009 :

2 mises en attente
4 refus conditionnels et 2 refus temporaires faute de demande associée du club partenaire
25 structures labellisées sans remarque particulière
25 labellisées avec demande d'actions correctives
50 labels accordés
4 demandes en attente
2 demandes en espoir
3 espoirs de retour

Informations

Bernard FAUCON informe les membres du comité directeur du décès de Benedict, le fils d'Eric ENGELBRECHT, président de la FISLY. Il s'est rendu aux obsèques qui ont eu lieu à GAND le 11 avril.

Il fait également part de la situation financière difficile dans laquelle se trouve la Fédération. Il a pris rendez-vous avec la banque. Il a négocié un découvert permanent et va demander un prêt relais associé à la subvention, dont le taux sera inférieur au coût d'un découvert.

Enfin, il informe les membres du comité directeur qu'il a posé sa candidature au comité olympique.

13 h 10 - 14 h 00 : Interruption de séance

****Validation du calendrier 2009-2010 et point de méthode***

Benoît BITON présente aux membres du Comité Directeur un document de travail.

Il précise que la date butoir de retour pour les ligues était fixée au 3 avril. A la date fixée, seulement deux ligues avaient répondu. Il a donc du relancer les autres ligues, voir les clubs.

Pour lui, confier le travail aux ligues n'a pas forcément eu le résultat espéré mais présente quand même l'intérêt pour lui d'avoir une trame quand il contacte les clubs pour les solliciter.

Pour la saison prochaine, le travail sera engagé en octobre pour faciliter par ex les demandes de subventions.

Par ailleurs, les associations de classe ont été interrogées afin de protéger certaines dates internationales ou manifestations loisir d'importance.

****Validation des orientations pour la modification du Guide des Compétitions et des propositions de la commission sportive.***

La validation de ces orientations et propositions est importante car elles doivent figurer dans la prochaine revue fédérale qui paraîtra en juin..

Ces orientations et propositions sont le résultat des échanges qui sont intervenus entre la commission sportive et les associations de classe lors de la réunion du 4 avril.

Les propositions soumises au comité directeur sont les suivantes :

- l'organisation de la jauge pour les jeunes en classe 8 et la création d'une classe 8 promo (support plus accessible)
- le principe d'un engagement global des pilotes en début de saison : chaque pilote paierait un forfait pour son engagement dans tous les grands prix de la saison. Une partie pourrait être reversée aux associations de classe comme cotisation et le surplus versé aux clubs organisateurs. On laisserait quand même la possibilité aux pilotes de s'inscrire à chaque grand prix, mais à un coût légèrement plus élevé. Une simulation a été faite.
  Cette question fera l'objet d'une consultation des pilotes avant discussion en comité
- définition des chars à voile en neige et glace
- modification du dispositif de classement du CNP : classement par manche des grands prix, nouveau calcul pour l'intégration des championnats de ligue
- modification du nombre de pilotes en promo D1 (proposition à 48, pour atteindre 54 en 2001) : il n'y a pas de consensus des pilotes sur ce point. En fait, certains pilotes en D1 et certains qualifiables d'office (1er de ligue par ex) ne viennent pas donc la D1 n'est pas complète. Pour Benoît BITON, la division n'existe que depuis un an. Il propose donc d'attendre une 2ème saison pour voir le résultat des montées et descentes. La majorité des membres du comité directeur le suit.
  Une question se pose également : la règle veut que quand un pilote est absent à un grand prix, il prend un nombre de points égal au nombre de pilotes inscrits au CNP l'année dernière dans sa classe. Or l'année dernière, il n'y avait pas de divisions en promo donc un pilote absent à un grand prix prenait 180 points. Il est donc décidé d'attribuer un nombre de points égal au nombre de pilotes inscrits en D1 + 1 quand un pilote de D1 est absent et le nombre de pilotes inscrits au CNP + 1 pour un pilote absent en D2.
- la vérification du niveau 3 chez les pilotes et la participation à au moins 2 courses de ligue validées sur le support concerné avant de passer en grand prix. Le problème est qu'il n'y a pas de course de ligue sur tous les supports. Par ailleurs, l'association de classe Blokart n'est pas favorable à l'exigence de niveau. Il est donc décidé d'exiger cette condition pour tous les nouveaux licenciés compétition dans les classes où existent des courses de ligue.
- définition des tranches d'âge pour le championnat de France senior : les junior seront-ils invités ou non ? Il est décidé que non.

Une relecture du guide des compétitions est en cours pour qu'il soit opérationnel pour la saison prochaine mais le travail de réécriture est ardu.

****Arbitrage et problème du rôle fédéral***

Jean-Claude DESSENNE, médecin fédéral, intervient. Il précise que l'accidentologie était le thème de la dernière commission médicale.

Il a constaté qu'en ce qui concerne les dommages corporel, la déclaration de sinistre actuelle était incomplète pour pouvoir établir des statistiques. Il a donc pris l'initiative de revoir la déclaration de sinistre pour pouvoir identifier plus clairement les sinistres. Un mode d'emploi est joint à la nouvelle déclaration.

Par ailleurs, il y a souvent des problèmes concernant les termes employés dans les déclarations de sinistre. Il propose donc une petite formation à l'usage des personnels encadrants afin de leur permettre d'identifier plus clairement la pathologie.

De plus, il propose de créer une commission ad hoc qui étudiera la recevabilité de la déclaration et il insiste sur la nécessité de demander le certificat médical initial.

En ce qui concerne l'arbitrage, la question se pose de savoir quel positionnement doit adopter le comité directeur face à certaines attitudes observées sur le terrain.

Régulièrement, la FFCV est sollicitée pour :

- régler des différents entre pilotes
- valider ou invalider une décision d'arbitrage
- changer les règlements

…

La FFCV doit juger : le comité directeur doit régler les litiges qui portent sur la sécurité et l'intégrité des pilotes, et sur l'équité sportive.

La commission d'arbitrage gère les questions sportives.

La FFCV est responsable de la qualité des arbitres

La commission formation est responsable des formations et désigne les qualifications.

La commission arbitrage désigne les arbitres et conseils nécessaires.

Des réflexions sont à mener.

Par ailleurs, lors d'un grand prix, un arbitre a fait l'objet d'insultes de la part d'un pilote et s'est retrouvé en difficulté. Il n'y a pas eu de sanction prise sur place mais il a ensuite été demandé à la FFCV de saisir de la commission discipline

Il est proposé d'envoyer un courrier au pilote pour lui exprimer le désaccord de la FFCV vis-à-vis de son comportement.

Se posent aussi souvent des problèmes de réclamations et d'application des pénalités.

Un projet de recommandations fédérales pour l'organisation des courses est à l'étude pour clarifier les obligations, officialiser notre réglementation (annexes : procole médical, trousse d'urgence)

**** Point sur le championnat de France jeune***

A ce jour, on a le nom de tous les pilotes sélectionnés.

Bernard FAUCON a assisté à la réunion de préparation et pu constater la bonne volonté affichée par le club organisateur.

Il a demandé quelques aménagements du programme.

****Validation du projet de recommandations fédérales n°2 Formation emploi***

Il s'agit de recommandations fédérales relatives aux garanties d'encadrement dans les établissements d'activité physique et sportive qui organisent ou dispensent un enseignement de la pratique du char à voile.

Il est urgent de publier ce texte avant le début de la saison.

Il recommande, avant l'embauche de toute personne non titulaire d'un diplôme fédéral, de :

- vérifier les pré-requis techniques à l'entrée en formation « initiateur fédéral » (niveau 4 du livret du pilote)
- valider les compétences à encadrer en toute sécurité exigées

L'ensemble de ces compétences techniques et pédagogiques doivent être validés par un ormateur habilité dans le cadre d'une formation habilitée par la FFCV.

Ce projet de recommandations fédérales est adopté à l'unanimité.

**** « Char Session » à paraître***

Richard CARLON présente le sommaire provisoire du numéro de juin à paraître.

Il a notamment sollicité les associations de classes et lance un appel à production d'articles

**** Questions diverses***

Ch LACOUTURE déplore la suppression de la licence manifestation promotionnelle.

La licence loisir permets de participer à ce type de manifestations qui ont lieu tout au long de l'année. Un calendrier de manifestations loisir doit être mis en place.

Fin de séance à 18 h 00